

## Une chasse confortée, simplifiée et tournée vers son avenir

En ce début d'année, alors que je vous adresse mes meilleurs vœux, l'avenir de la chasse est au centre de toutes nos préoccupations. Toutefois, pour bien avancer, il est bon parfois de jeter un œil en arrière sur le chemin parcouru et de dresser le bilan des actions engagées. Ces cinq dernières années, le navire Chasse a tenu le cap, malgré les tempêtes et les vents souvent contraires. D'évidence, et n'en déplaise aux Cassandre, les résultats obtenus sont positifs : la chasse de 2007 est une chasse confortée, simplifiée, moins obsidionale et davantage tournée vers son avenir.

Après la loi de juillet 2000, dont certains aspects furent calamiteux, il fallut les nouveaux textes de 2003, puis de 2005, accompagnés à tous les niveaux par la Fédération nationale des chasseurs, pour voir plusieurs de nos revendications satisfaites. Faut-il rappeler que la Loi reconnaît désormais sans ambiguïté la chasse comme une activité environnementale, culturelle, sociale et économique ? Cette reconnaissance lui permet d'exercer ses droits, prérogatives et devoirs. Mais combien d'embûches et de pièges déjoués pour arriver à ce résultat ! Souvenons-nous que les fédérations des chasseurs, pierre angulaire de la chasse française, étaient très menacées. Un carcan réglementaire et administratif limitait grandement notre champ d'action. Des contrôles non justifiés pesaient sur nos finances, sur les cotisations qui les alimentent.

Pour chaque avancée obtenue, il a fallu batailler ferme, le plus souvent hélas contre notre propre ministère de tutelle. Toujours prompt, via son pouvoir réglementaire, à reprendre ou dévoyer ce que nous conférait le législateur (PMA, SDGC, etc.) ! Toutes ces bombes – souvent à retardement – ont été désamorçées mais nous avons un devoir de mémoire envers les artificiers !

Comment oublier les progrès réalisés ? L'abrogation du mercredi sans chasse, la reconnaissance de la chasse de nuit du gibier d'eau, la prise en charge par les fédérations des dégâts de grand gibier en échappant à l'indemnisation systématique des dégâts forestiers, la reconnaissance de chasses traditionnelles, le développement de la FNC, celui des FDC et FRC.

Notre réseau associatif a créé 400 emplois dont plus de 200 emplois jeunes consolidés.

En 2007, la chasse est simplifiée. Le guichet unique, serpent de mer de ces vingt dernières années est enfin sorti de l'eau, avec l'instauration de la régie de recettes dans les fédérations et une loi des finances attribuant aux fédérations 4€ par validation. La chasse est aussi plus accessible : chasse accompagnée, permis temporaire... L'acte de chasse est défini clairement, ainsi que les heures de chasse du gibier d'eau, du poste fixe... L'utilisation des appelants est confortée, comme celle des chiens, à la chasse et en concours. Un régime favorable permet aux chasseurs d'échapper à des mesures contraignantes relatives aux armes, telles l'interdiction de vente entre particuliers ou le certificat médical systématique. Le commerce du gibier licitement tué à la chasse et son transport sont libéralisés. Les statuts et régimes des ACCA, menacés de démantèlement, ont reçu un toilettage favorable...

Certes, le combat n'est pas terminé mais la reconquête est bel et bien engagée, même si certains dossiers restent en souffrance, comme celui des dates de chasse des migrateurs. Ne soyons pas utopistes : la chasse apaisée que l'on nous avait promise en 2000 n'est certes pas pour demain, mais la chasse révoltée n'est plus ce qu'elle était. Comment pourrait-il en être autrement ? La chasse est une activité en pleine évolution, mieux reconnue, prenant toute sa place dans le monde moderne alors que d'aucuns la donnaient pour moribonde. L'année qui débute verra des échéances électorales majeures qui ne sauraient être sans effet sur nos activités. Nous sommes tous en ordre de bataille, sur le pont, pour répondre à de nouveaux enjeux : qualité des espaces agricoles, simplification de la vie du chasseur, recrutement, promotion et « intégration » de la chasse, « bien-traitance » animale, état de conservation des espèces...

**Charles-Henri de Ponchalon,**  
*Président de la Fédération nationale des chasseurs*

## Carnet de déterrage en Charente-Maritime

Alors que la vénerie du blaireau fait l'objet d'attaques ciblées, la **Fédération des chasseurs de Charente-maritime** a mis au point un carnet de déterrage permettant de mieux connaître les résultats des campagnes de déterrage pour toutes les espèces, ainsi que les éventuels dégâts causés par les animaux concernés.

## Des chalets de chasse très accueillants

Que seraient nos parties de chasse sans les chalets pittoresques qui nous abritent le temps d'un casse-croûte ? Dans « Le Chasseur Comtois », publication de la **Fédération des chasseurs du Doubs** nous avons relevé une heureuse initiative : le concours des dix plus beaux chalets du département. Par ailleurs, l'action exemplaire des chasseurs de l'AICA Grosbois – Sechin – Beaume les Dames mérite les honneurs. Ces chasseurs ont eu l'idée généreuse de laisser leur chalet ouvert toute l'année, en offrant le gîte et le repos à tout visiteur passant par le bois. Randonneurs, motards, vététistes, ramasseurs de champignons trouvent à la porte cette pancarte : « Amis visiteurs ! Ce chalet est celui des chasseurs mais il vous est grand ouvert pour une halte. » Voilà de quoi démentir ceux qui clament haut et fort qu'à partir de l'ouverture, les chasseurs ont tous les droits et occupent la nature sans partage. Mieux : les visiteurs peuvent réserver le chalet pour un pique-nique familial, en affichant leur réservation sur un panneau prévu à cet effet. C'est ainsi que l'été dernier, 35 non-chasseurs s'y sont retrouvés pour un repas champêtre ; les convives étaient enchantés de la beauté du site, et du geste des chasseurs mettant ce chalet à leur disposition. Les opérations de communication efficaces ne sont pas forcément les plus coûteuses !

## 7ème rendez-vous des cerfs à Châteauroux

Le « Rendez-vous des cerfs », organisé par la **Fédération des chasseurs de l'Indre**, est plus qu'une expo de trophées : c'est une manifestation où tous ceux qui sont intéressés par les grands cervidés se retrouvent chaque année pour faire le point sur l'évolution des populations, visionner des films, rencontrer et écouter des spécialistes de l'espèce. La 7ème édition se déroulera les 14 et 15 avril à la Salle des fêtes de Belle-Isle, à Châteauroux.

Contact : Anne Gablin, à la FDC 36.



## Dans l'Hérault, tradition et modernité riment avec efficacité

Si la communication extérieure est incontournable pour maintenir et confirmer le rôle de la chasse dans la gestion du patrimoine naturel, la communication interne est tout aussi importante. C'est pourquoi la **Fédération des chasseurs de l'Hérault** réalise depuis trois ans un film pour présenter et illustrer son rapport moral lors de l'assemblée générale. Ce support est très apprécié des présidents et des chasseurs ainsi que de l'ensemble des partenaires présents aux débats. De plus, il est possible de visionner ce document à partir du site Internet [www.fdc34.com](http://www.fdc34.com) récemment mis en ligne. D'aspect essentiellement pratique, ce site permet également aux équipes de chasse au sanglier de saisir leurs carnets de battues.

## Terre en fête au pays des volcans

La finale nationale de labour est très populaire dans le monde agricole et dans le grand public. Lorsque les Jeunes Agriculteurs de la Haute-Loire, organisateurs de la manifestation en 2006, ont annoncé

qu'ils attendaient 80000 personnes, la **Fédération des chasseurs de Haute-Loire** a aussitôt compris qu'elle se devait d'être présente. Trois grands types de publics vers qui les chasseurs ont un intérêt réel à communiquer étaient attendus : les scolaires (près de 4000), les agriculteurs et le grand public. Le stand de la fédération a donc été réalisé de façon à ce que chacun d'entre eux y trouve un attrait. Des délais assez réduits ont imposé de faire appel à l'existant, notamment avec le soutien de la FNC. Les scolaires, de la maternelle à la 6ème, étaient particulièrement attirés par le cerf naturalisé, disposé de façon à communiquer sur l'observatoire d'Arlet (réalisation de la Fédération) juste avant la période du brame. Ensuite ils étaient guidés vers l'espace « jachères fleuries » sur lequel on leur expliquait le principe de partenariat entre agriculteurs et chasseurs en faveur de la Faune. Un petit sachet de 5 grammes de semences leur était remis avec les conseils pour fleurir un petit coin de leur jardin. Durant tout le week-end, un jeu vidéo simulant des parties de chasse leur était proposé. Cette attraction a connu un fort succès chez les jeunes comme chez les moins jeunes, et qui sait, peut-être aura-t-elle chez certains éveillé la passion de la chasse qui sommeillait en eux. Une grande diversité de documentation sur la chasse était mise à disposition du grand public, avec notamment les résultats de l'étude sur la qualité des viandes de gibier, ou la présentation de la formation et de l'examen pratique du permis de chasser. Les sachets de semences de jachères fleuries ainsi que les explications étaient également destinés aux adultes. Si depuis quelques années, il n'y a plus de Jachères Environnement Faune Sauvage en Haute Loire, ce



fut l'occasion de voir que les agriculteurs soumis au gel des terres peuvent être intéressés. Au final, la publicité autour de l'évènement et une météo idéale ont induit une fréquentation supérieure aux espérances puisque près de 110000 personnes ont foulé les terres de Vergezac. La quantité et la qualité des publics font de la finale nationale de labour une manifestation intéressante pour le monde de la chasse qui devrait songer à programmer sa participation régulièrement. En 2007, les laboureurs se sont donnés rendez-vous dans le département du Gers.

## Nelly Ollin en visite à la Fédération des chasseurs de Lozère

La Ministre de l'Ecologie, lors d'une récente visite en Lozère, a tenu à rencontrer le Conseil d'administration de la **Fédération des chasseurs de Lozère**. Accueillie par le Président Giscard et le Directeur, Serge Suau,



elle a tout d'abord, dans le hall de réception de la fédération, découvert une tendelle sélective. Bonne occasion pour le Président de remercier la ministre pour la signature de l'arrêté ministériel en novembre 2005. La rencontre s'est poursuivie par une réunion avec le Conseil d'administration au complet. Dans son exposé, le Président a rappelé le rôle et l'action déterminante de la fédération dans l'aménagement du territoire. André Théron, Administrateur de la fédération et responsable de l'Association Cynégétique du Parc National des Cévennes, a développé les attentes des chasseurs dans le seul parc national où la chasse est autorisée.

## Des verrous de pontet offerts aux chasseurs

Le nombre récurrent de suicides par arme à feu (20 à 24 personnes par an) dans le Morbihan, a amené la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales à travailler avec les représentants officiels de



détenteurs d'armes, dont la **Fédération des chasseurs du Morbihan**. Une plaquette de communication, réalisée par le groupe de travail, préconise l'emploi des verrous de pontet sur les armes à feu. De tels verrous, financés par le Ministère de la Santé, le Conseil Régional de Bretagne et la Caisse d'assurance maladie du Morbihan, seront distribués par la fédération à ses chasseurs ainsi qu'à tous les candi-

dat à l'examen du permis de chasser, tout au long de l'année 2007.

## Dans le Pas-de-Calais, on « recycladouille »

D'après une estimation, il se tire pas loin de deux millions



de cartouches à la chasse dans le Pas-de-Calais. D'où l'idée venue à la **Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais** de monter une opération de collecte et de recyclage des douilles, baptisée « recycladouille ». Dans un premier temps, la fédération coordonne la collecte avec des armuriers partenaires. Ensuite, elle participe à la mise au point d'une machine triant les douilles, afin d'écarter les objets non désirables. Enfin, une entreprise est chargée de compacter les douilles et d'extraire la ferraille par électro-aimant. Cette action a reçu un accueil très favorable de la part des chasseurs, des armuriers et des médias, notamment avec un reportage de TF1. Contact : Nicolas Routier, chargé de mission FDC 62, au 03 21 24 75 87.

## Seine-Maritime : partenariat FDC / Agence de l'Eau pour lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux

Dans le cadre du Plan d'Action sur la diversité Biologique et la ressource cynégétique en milieu agricole, la **Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime** a développé depuis 2005 un diagnostic environnemental des territoires agricoles adhérentes à des Groupements d'Intérêt Cynégétique, avec le soutien financier de l'Europe et de l'Agence de l'Eau. L'objectif était de coupler les enjeux cynégétiques et la lutte contre le ruissellement des eaux. L'entrée « chasse » a permis des avancées substantielles en terme d'aménagement du territoire agricole. Une nouvelle étape a été franchie en 2006 avec la signature d'une convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération des Chasseurs pour la prise en compte, via les syndicats de bassin versant, de l'enjeu « érosion ruissellement » dans le diagnostic cynégétique. Une journée d'information était organisée par la Fédération le 26 octobre dernier à la Maison de la Chasse et de la Nature afin de sensibiliser les animateurs de syndicats de bassin versant. Au travers



Crédit photo : Daniel Vestu

d'exemples concrets, ils ont pu vérifier qu'il était possible de proposer des aménagements permettant de coupler les deux enjeux.

## Vif succès de la messe de Saint-Hubert à Strasbourg



Crédit photo : Ph Jaeger

Les lieutenants de louverterie du Bas-Rhin et l'Association Bas-Rhinoise des chasseurs de grand gibier ont organisé une messe de Saint-Hubert en la cathédrale de Strasbourg, avec

le soutien de la **Fédération des chasseurs du Bas-Rhin**. Cet événement a atteint un triple objectif : réunir dans la cathédrale 1600 personnes dont beaucoup de non-chasseurs ; recevoir de très nombreuses personnalités dont le Préfet de Région Jean-Paul Faugères et le Député européen Joseph Daul ; obtenir de très bonnes retombées médiatiques avec des excellents reportages de TF1, FR3 et toute la presse écrite locale. Une manifestation de grande envergure !

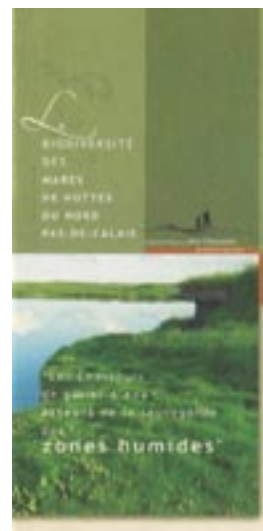
## Un magazine chasse « tous publics » en Auvergne

L'idée est superbe et généreuse : offrir à M. Tout le monde une vitrine de la chasse, par le biais d'un magazine inséré dans le quotidien local. Cette idée a été mise en œuvre par la **Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne**, avec le journal « La Montagne », pour une belle réalisation : « Chasseurs d'Auvergne », un « 12 pages » diffusé à 200.000 exemplaires. Une bonne occasion pour présenter brièvement les quatre fédérations départementales de la région mais surtout des sujets accrochant le grand public : la « petite dernière » d'une famille de chasseurs pratiquant la chasse accompagnée ; la saveur culinaire des gibiers avec un restaurateur spécialisé dans ce créneau ; la création d'une entreprise sur Internet par un photographe animalier ; présentation d'un fauconnier, souvenirs d'un adepte des tendelles ; situation du grand gibier dans la région. « Nous avons voulu informer le

grand public sur l'étendue de la culture chasse en attirant son attention nous écrit le Président Peyrin ». Cet objectif nous semble parfaitement atteint.

## Chasse, zones humides et biodiversité

La **Fédération régionale des chasseurs du Nord Pas-de-Calais** a mené une étude pluriannuelle (2002-2006) sur la biodiversité des mares de huttes de la région, en collaboration avec ses fédérations départementales. Des inventaires faunistiques et floristiques ont permis une première évaluation de la biodiversité de ces territoires chassés. En parallèle, un état des lieux des pratiques cynégétiques sur ces mares de huttes a été dressé suite à l'envoi d'un questionnaire destiné aux chasseurs. A la lumière de cette enquête, quelques préconisations de gestion de nature douce et adaptées à la pratique cynégétique ont été proposées aux propriétaires. Quatre vingt six mares ainsi que leurs parcelles attenantes ont été étudiées sur dix grands secteurs de zones humides de la région. Si la gestion réalisée est essentiellement orientée vers la chasse, elle induit une flore et une faune riches et diversifiées. Certaines espèces d'un intérêt patrimonial trouvent en ces lieux des niches écologiques. La FRC Nord Pas-de-Calais reprend ces conclusions dans une plaquette de vulgarisation réalisée en 2006, destinée au grand public. Ainsi, comme l'a souligné le quotidien local « La Voix du Nord » : « Une étude le dit : les chasseurs sont écolos ! ».



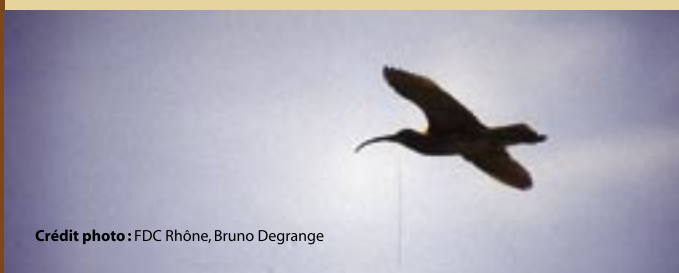
Marie Melin, FRC Nord Pas-de-Calais

## Disparition d'Hubert Galan

Hubert Galan, Président de la **Fédération des chasseurs du Tarn** de 1978 à 1994, est décédé le 4 décembre 2006 à l'âge de 86 ans. La FNC adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses amis.

# LES CHANTIERS DE LA FNC

## Mission technique



Crédit photo : FDC Rhône, Bruno Degrange

## Migrateurs : bientôt moins d'espèces chassables ?

Nous le savons, la dimension internationale se répand de plus en plus dans le domaine de la chasse des migrateurs, sous le « chapeau » de la notion de patrimoine commun. La gestion de ces espèces sera de plus en plus coordonnée internationalement, pour ne pas dire « commune », et

à sa suite la gestion de leur chasse dans tous ses aspects. Après les périodes de chasse et les sites protégés (N2000), voici venir la révision des listes d'espèces chassables.

C'est ainsi que des Plans de gestion européens sont actuellement élaborés sous l'égide de la Commission pour une vingtaine d'espèces migratrices chassables en France et considérées comme ayant un statut de conservation défavorable : six canards, huit limicoles et six migrateurs terrestres. Bref, nous sommes tous concernés. Comme l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions, il est délicat de critiquer le bien-fondé de Plans de gestion globaux et coordonnés entre Pays pour restaurer des espèces migratrices en difficulté. L'objectif est louable et le moyen le moins mauvais possible. Ce faisant, ces Plans prévoient, entre autres, des mesures sur la chasse : pour la quasi-totalité des espèces, connaissance des prélèvements, augmentation des ZPS (avec zones de non-chasse), rigidité des périodes de chasse et interdiction des dérogations. Pour certaines, PMA ou même quotas par pays. Mais surtout, pour quelques-unes, fermeture de leur chasse ! Pour le moment, ces espèces sont la barge à queue noire, le vanneau, voire peut-être le courlis cendré...

Pour la chasse, la question sous-jacente à ces Plans est donc bien celle-ci : Si réellement l'espèce se porte mal, doit-on continuer à la chasser même si la chasse n'a qu'un impact mineur ? Le Guide interprétatif Chasse ne donne pas de réponse catégorique à cette question. Il avance plutôt l'outil Plan de gestion global, au sein duquel la chasse peut continuer si elle est bien gérée et apporte en contrepartie des actions concrètes positives pour l'espèce (habitats etc...). Bref, pour pouvoir continuer à chasser de telles espèces, les chasseurs doivent être force de propositions. Mais sommes-nous toujours en mesure de lister et quantifier, espèce par espèce, nos actions positives ? Quant à connaître le nombre de barges à queue noire ou autres chevaliers gambette prélevés par les chasseurs français, il faudra attendre la généralisation du Carnet de Prélèvement Universel.

L'on nous rétorque que ces Plans ne sont juridiquement pas contraignants et qu'ils ne sont qu'incitatifs pour les Etats. Oui, en théorie, mais en pratique et à moyen terme ? Le Rapport Lefeuvre non plus n'avait pas au départ de valeur juridique... Et la menace d'une initiative pour retirer ces espèces de l'Annexe II de la Directive plane toujours. Concoctés puis adoptés dans le « secret » du Comité ORNIS, c'est-à-dire entre les Administrations et les scientifiques, avec une consultation minimaliste des chasseurs, à délais extrêmement raccourcis et toujours en anglais, presque « pour la forme », le processus ne nous échapperait-il pas ? Les élus, qu'ils soient européens ou nationaux, sont-ils suffisamment informés ? Les enjeux ne seraient-ils que basement techniques pour les « préserver » de ces travaux ? Et comme de bien entendu, la Commission se garde bien d'ouvrir en parallèle des débats sur le rétablissement de la chasse d'espèces protégées en état de conservation favorable.... Ce qui somme toute serait légitime et, dans un esprit de bonne gouvernance, équilibrerait peut-être les forces et les enjeux.

Certes les chasseurs sont les premiers à dire que la ges-

tion des migrateurs doit se faire à l'échelle de leurs voies migratoires, mais, ce faisant, la gestion de leur chasse ne leur échapperait-elle pas aussi ? Sont-ils organisés à cette échelle pour reprendre la main ? D'éventuels quotas ou PMA seront-ils à terme « gérés » par le seul Comité ORNIS ? Au-delà de la défense farouche de la chasse à laquelle nous nous employons dans le cadre de l'élaboration de ces plans, aux côtés de la FACE, d'OMPO, de l'ANCGE, etc..., ce sont toutes ces questions qui se posent à nous et que nous « imposent » l'arrivée des Plans, comme pour tous les « produits dérivés » de la Directive Oiseaux.

**Jean-Pierre Arnauduc – FNC**

## Les tendelles au Conseil d'Etat : une victoire sans appel

Par arrêt du 6 novembre 2006, le Conseil d'Etat a rejeté les requêtes LPO, CVNER et FNE contre l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005 relatif à l'emploi de tendelles aux grives dans les départements de la Lozère et de l'Aveyron. Au terme d'une décision particulièrement bien étayée qui vise le droit communautaire (directive 79/409/CEE et jurisprudence de la Cour de Luxembourg) ainsi que les dispositions nationales, le Conseil d'Etat confirme définitivement la légalité de cette chasse traditionnelle. La Haute Assemblée n'a pas hésité d'autre part à faire référence, de manière explicite, aux travaux de l'ONCFS et de l'IMPCF, ce qui constitue une reconnaissance tant attendue. La FNC se réjouit considérablement de ce succès légitime et mérité compte tenu des efforts accomplis par tous les acteurs nationaux et locaux qui étaient concernés par cette chasse traditionnelle en butte à l'ostracisme des associations d'opposants à la chasse.

## Chasseurs... de primes

Au niveau européen, nous sommes à l'orée d'une nouvelle phase de programmation des fonds financiers, visant la gestion durable de l'espace rural et la protection de la biodiversité pour 2007-2013. L'Europe met actuellement en place le fond FEADER pour la mise en œuvre de sa politique de développement rural, et les fonds structurels FSE et FEDER pour sa politique de cohésion afin de soutenir la croissance et l'emploi pour 2007-2013. A l'échelon national, l'Etat et les Régions politiques terminent la programmation des Contrats de projet Etat - Région. Dans ce contexte, afin d'anticiper les mutations à venir et d'assurer son rôle prospectif au service des fédérations départementales et régionales des chasseurs, la FNC a créé un Pôle d'actions Europe. Laurent Courbois, précédemment chargé du développement rural de l'organisation européenne des propriétaires ruraux (European Landowners Organisation), et actuel directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon est mis à disposition de la FNC pour animer cette cellule de travail. L'objectif de la mission est de monter un certain nombre de projets pilotes, démonstratifs et catalyseurs de dynamique, au service des fédérations départementales des chasseurs, dans

lesquels la chasse est source de développement durable dans ses composantes sociale, économique et environnementale. Concrètement... de quoi s'agit-il ? Le rôle du Pôle d'action Europe consiste à identifier des partenaires et à monter des projets impliquant les fédérations de chasseurs, à renforcer le capital humain et les compétences de notre réseau, et ainsi, de façon directe et indirecte, à défendre les valeurs qui sont les nôtres

en matière d'utilisation durable de la faune sauvage et de ses habitats dans le respect des pratiques rurales. La réalisation d'un rapport inventariant les lignes de financement mobilisables par les fédérations de chasseurs, pour la mise en œuvre de leurs missions, viendra valider la première étape de cette démarche.

### Qui a dit : « Mon animal préféré, c'est la femme » ?

C'est Alain Bougrain Dubourg, lors d'une « interview vérité » accordée à France Soir le 3 novembre. Il répondait – textuellement et sans autre précision – à la question du journaliste « Quel est votre animal préféré ? ». Qu'en pensent les « Chiennes de garde » et autres associations de défense de la femme ?

**L'arroseur arrosé** La Nouvelle République du 16 novembre relate la mésaventure de deux frères, propriétaires terriens, qui ne supportaient pas de voir les habitants du village (en ACCA) chasser sur leurs terres. Ils firent valoir en préfecture leur opposition éthique à la chasse. La sous-préfecture de Châtelleraut enregistra le retrait des terres du territoire de l'ACCA... et signifia aux deux frères que leur permis de chasser était annulé, la loi stipulant qu'un opposant à la chasse ne pouvait être chasseur. Ils ont déposé une requête devant le Tribunal administratif, qui fut rejetée, le Commissaire du Gouvernement ayant estimé que la sous-préfecture avait appliqué la loi à la lettre. (Jugement du T A de Poitiers du 29 novembre 2006)

### Cette lecture est une fête !

Quand une ancienne ministre de l'Ecologie prend la plume, les chasseurs y trouvent forcément un intérêt... L'ouvrage de Roselyne Bachelot, intitulé « Le combat est une fête » est riche d'enseignements sur les coulisses de son ministère et de l'Elysée. Après avoir enduré les moqueries répétées des chroniqueurs et avoir été « sortie » par le Président de la République, la ministre voulait s'exprimer sur le milieu, les hommes et les femmes qui y évoluent, les méthodes... C'est savoureux. Nous y retrouvons par exemple le scandale des attributions opaques des subventions aux associations de protection de la nature instaurées par Dominique Voynet... Scandale levé par une enquête administrative qui a donné lieu à un rapport accablant resté lettre morte, y compris de la part de ceux qui cherchaient quelques années auparavant des poux sur la tête des fédérations de chasseurs. Le traitement de l'information n'est pas le même suivant les personnes mises en cause... La FNC est la seule à avoir mis le doigt sur ce rapport. En vain... Citons simplement ce passage : « ... mes prédécesseurs avaient préparé les échéances électorales en jouant les grands seigneurs, et les subventions aux associations avaient augmenté de 39,6 % entre 2000 et 2001, passant de 168,1 millions de francs à 234,7 millions (!) sans que le nombre de bénéficiaires évolue ni que les missions confiées soient plus importantes. Les emplois-jeunes voulus par Martine Aubry avaient fait un

### En Picardie, les « GT », ça marche !

« L'information agricole » souligne les bienfaits de la politique commune « agriculteurs, chasseurs, protecteurs de la nature » en Picardie. Cette politique est concrétisée depuis 2002 par des contrats « Gestion du Territoire » souscrits par plus de 200 exploitations, alors qu'une centaine sont en attente. Ces contrats, bénéficiant de financements européens et régionaux se traduisent par des aménagements favorables à une agriculture respectueuse de l'environnement et à la faune.

### Karl Lagerfeld monte au créneau pour la fourrure

Dans une interview accordée à « Paris Match », le couturier Karl Lagerfeld met le doigt sur quelques maux bien français, et sur d'autres moins spécifiques. Il dénonce les croisades contre la fourrure « au nom de quoi devrait-on réduire les gens du Grand Nord à la misère ? Pour faire plaisir à des bourgeoises aisées saisies d'une crise de « moraline » comme disait Nietzsche.../... Pour moi c'est du fascisme. Et de la bêtise. »

véritable tabac et les associations environnementales en avaient recrutés plus de cinquante mille .../... Par ce biais, 5 milliards de francs d'argent public était injectés par an dans le secteur.../... Contrastant avec les difficultés récurrentes d'autres secteurs, le social en particulier, la première chose qui sautait aux yeux était l'aisance financière des structures subventionnées.../... C'est ainsi qu'un réseau naturaliste enregistrait 15 millions de francs de réserves.../... Le même réseau naturaliste présentait, parallèlement à sa demande de subvention de 3 millions de francs auprès de l'administration centrale, un résultat financier de 788.000 francs provenant de valeurs de placement de 18 millions de francs. Cette aisance financière avait conduit certains dirigeants à s'accorder des rémunérations qui feraient rêver.../... En 2000, .../... 650.000 francs pour le directeur d'une association savoyarde. Et cette rémunération n'avait fait l'objet d'aucune remarque de la part du service instructeur, alors que notre subvention représentait 44 % du fonctionnement. » Fin de citation. Autre intérêt de ce livre : l'éclairage direct sur l'aversion de Jacques Chirac envers la chasse. Nous savions l'influence de certains conseillers occultes du Président de la République. Roselyne Bachelot explique comment, après avoir reçu une visite ou un simple coup de fil, Jacques Chirac pouvait détruire, en une phrase assassine, le travail réalisé par un ministère durant plusieurs mois. A la lecture du livre de Roselyne Bachelot – notamment avec

le paragraphe relatant une intervention de Madame Bernadette Chirac à Chambord – il apparaît que Jacques Chirac éprouve une véritable aversion pour la chasse. Enfin, nous retrouvons avec plaisir des figures du monde de la chasse... et du monde opposé, ainsi que l'historique de certains affrontements épiques sur les dates de chasse du gibier d'eau, etc.... En fermant le livre, on se prend à rêver... Si « Roselyne » avait été mieux entourée dès le départ, on aurait pu faire de grandes choses pour la protection pragmatique de l'environnement et pour la chasse. Mais la politique étant ce qu'elle est... « Le combat est une fête » est édité par Robert Laffont.

### (Re)Découvrez nature Junior

Initier les jeunes à l'environnement est l'un des objectifs de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage. C'est dans cette optique qu'elle a créé le magazine « Nature Junior », en ligne sur son site Internet. Ce journal est destiné aux 8-12 ans mais il intéressera également les plus âgés, ainsi que les professeurs qui pourront y trouver matière pour leurs cours. Ce site est actualisé chaque mois. Au programme.

- L'actu en bref: nouvelles de France et d'ailleurs concernant l'environnement
- La nature au rythme des saisons: les nouvelles du mois
- Les archives permettant de retrouver les anciens articles
- Regard sur un animal pour présenter de façon détaillée la biologie et le comportement d'un animal
- Brico-éco, pour des travaux pratiques amusants et instructifs.

**A découvrir ou redécouvrir sur : [www.fondationfaunesauvage.com](http://www.fondationfaunesauvage.com)**

### Ces hommes qu'on dit chasseurs

Pro-chasse ou anti-chasse ? Dans cet ouvrage très documenté qui s'appuie sur une expérience personnelle, Eric Lebec examine les arguments des uns et des autres. La société française qui s'éloigne des centres urbains trouvera-t-elle un nouvel équilibre par la chasse ? Lors des élections, le poids des chasseurs continuera-t-il de peser dans les urnes ? Quelques questions parmi celles auxquelles Eric Lebec tente de répondre, avec l'expérience d'un homme du sérail. « Ces hommes qu'on dit chasseurs » Les Editions de Paris – 01 45 44 16 22.

### Le maire et la chasse

Un maire ne peut interdire la chasse par un arrêté du 17 octobre 2006 jusqu'au 28 février 2007 sur l'ensemble du territoire de la commune sans encourir la suspension du Tribunal administratif. En effet, une société de chasse voit ses intérêts préjudiciés alors que le souci de prévenir des risques d'incidents entre chasseurs ne constitue pas un motif d'intérêt général suffisant. Cette décision du Juge des référés du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 8 novembre 2006, outre qu'elle est conforme à la jurisprudence établie, met aussi en exergue l'absence de nécessité d'une interdiction générale et absolue de la chasse. Le sujet est classique et la solution s'imposait. Le maire ne pouvait donc pas adopter une mesure aussi radicale mais se contenter le cas échéant d'un édit moins contraignant.

### La commune et la chasse

La Cour administrative d'appel de Lyon rappelle que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales). Il lui incombe de définir les contrats de location de chasse sur les biens communaux ainsi que leurs principales caractéristiques (bénéficiaires, terrains, durée des baux) et, notamment, la fixation du montant du loyer. Le maire n'est donc pas autorisé à agir sur ce dernier point (arrêt du 28 septembre 2006).

### Redevances

La loi de finances pour 2007 (n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) a fixé les nouveaux montants des différentes redevances cynégétiques à payer en 2007 :

- redevance cynégétique nationale annuelle: 197,50 €;
- redevance cynégétique nationale temporaire pour neuf jours: 118,10 €;
- redevance cynégétique nationale temporaire pour trois jours: 59,00 €;
- redevance cynégétique départementale annuelle: 38,70 €;
- redevance cynégétique départementale temporaire pour neuf jours: 23,40 €;
- redevance cynégétique départementale temporaire pour trois jours: 15,30 €».

A noter que ces redevances dont le montant est modestement révisé font l'objet de la première augmentation depuis 2000 soit sept saisons de chasse au total. La loi de finances pour 2007 précise que, désormais, à partir de 2008, les montants des redevances seront indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation hors-tabac.

### Dégâts de gibier

Une Cour d'appel a confirmé le jugement d'un Tribunal d'instance qui avait débouté une entreprise de pépinière arboricole de ses demandes de réparation à l'égard de deux ACCA pour des dégâts de gibier. Aux termes d'un arrêt très bien étayé, la Cour a mis en lumière tout à la fois les fautes de l'entreprise, les actions des ACCA et conjonction de circonstances imprévues (météo). La preuve est donc établie que les ACCA peuvent s'extirper avec succès des griffes de la procédure judiciaire dès lors qu'elles ne commettent pas de faute dans leur gestion cynégétique.

# DES NOUVELLES DU FRONT

## Usage des pièges de 1ère catégorie sans agrément : c'est fini!

A la demande de l'Association des piégeurs agréés de France, le ministère de l'écologie a adopté une disposition instaurant l'agrément préfectoral obligatoire pour les piégeurs utilisant les engins de 1ère catégorie (JO du 2 décembre 06), dont ils étaient dispensés auparavant. Les pièges de 1ère catégorie sont les cages qui prennent (et gardent) les animaux vivants sans contention par un membre. Une exception est consentie pour le piégeage des ragondins et rats musqués. Pour l'APAF, cette disposition permettra une meilleure connaissance et gestion des données (compte-rendu annuel des prises). Toutefois, il ne sera plus possible pour les jeunes de se « faire la main » avec les boîtes tombantes, boîtes à fauve et autres belettères sans passer l'agrément.

## Les amis de Nicolas ne nous veulent pas que du bien...

Dans un article consacré à Nicolas Hulot, « L'Express » cite, parmi ses « sherpas », Jean-Pierre Raffin dont on se souvient tout le mal qu'il fit à la chasse lors de son passage au ministère de l'Écologie, du temps des « Verts ».

## Ministère maso !

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, a été nommé au Conseil d'administration du Muséum national d'histoire naturelle, sur proposition du Ministère de l'écologie et du développement durable. Le MEDD voulait sans doute récompenser ABD de son assiduité dans les recours déposés contre ses arrêtés.

## Réflexion sur l'avenir de la chasse au Parlement européen de Strasbourg

En novembre dernier, l'Intergroupe « chasse durable, biodiversité et activités rurales », présidée par la Députée Véronique Mathieu a mené une réflexion sur une stratégie à long terme pour la promotion d'une chasse éthique, démocratique, populaire et durable en Europe. Victor Scherrer, Président du groupe de réflexion « chasse » au sein du Conseil Economique et Social, a présenté aux députés les conclusions de son rapport « Réinventer la Chasse pour le XXIème siècle », dont la principale conclusion est que la chasse est une exploitation raisonnée de ressources naturelles renouvelables, contribuant au maintien de la biodiversité et au rétablissement de liens

harmonieux entre ruraux et urbains. Elle aura toutefois à répondre à certains défis, notamment la prise en compte des nouvelles attentes de la société, l'établissement d'un dialogue avec les associations de conservation de la nature (du moins celles qui ne considèrent pas la chasse comme une « activité dérogatoire »), et l'ouverture aux femmes et aux jeunes. Suite à cet exposé, les députés ont demandé la création d'une cellule de réflexion en vue de la rédaction de propositions pour un éventuel plan communautaire « chasse durable ». Les députés ont en outre été alertés des menaces (encore...) que font peser sur les détenteurs légaux d'armes à feu, le projet de rapport Kaltenbach, député verte allemande.

**Des chasseresses à l'honneur** Julie Buisson et Marie-Ange Roche, représentant la France lors du championnat du monde des concours Saint-Hubert, qui s'est déroulé à Pieve San Stefano, en Italie, du 6 au 9 octobre 2006, ont emporté la première place par équipe en catégorie « chasseresse ». Bravo mesdames !

## Grand Lieu bientôt en réserve naturelle régionale ?

Suite au décret du 18 mai 2005 fixant les modalités de classement d'un territoire en réserve naturelle régionale (loi du 27 février 2002), la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et les Fédérations des chasseurs de Loire Atlantique et de Vendée ont déposé auprès du Conseil régional des Pays de Loire un dossier visant à obtenir ce classement pour des propriétés de la Fondation gérées par ces fédérations : le lac de Grand Lieu (en partie) et la Ferme de Choisy. Ces propositions seront étudiées par un Comité scientifique qui se prononcera sur l'opportunité d'un tel classement.

**Espèces invasives** Selon « Le Courrier de la nature », organe de communication de la Société nationale de la

protection de la nature, les espèces invasives sont considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde. La France n'est pas épargnée, loin s'en faut, puisque nous connaissons les méfaits à diverses échelles d'espèces variées, de la jussie au ragondin en passant par la perche soleil, l'ibis sacré et l'érisma-ture rousse. La SNPN entend sensibiliser ses adhérents à ce problème avec un programme en quatre points, les trois premiers étant des conférences, débats, réunions et sorties nature (du Muséum au terrain en passant par les régions) et le quatrième des chantiers de lutte contre certaines espèces végétales.



Crédit photo : Sylvie Houlette

## Des présidentiables au Cercle Gaston Phoebus

Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy ont été invités à s'exprimer sur la chasse par le Cercle Gaston Phoebus, un club comptant des personnalités comme Valéry Giscard d'Estaing ou Corinne Lepage.